

Les jardins partagés, des outils potentiels de lutte contre la pauvreté urbaine : l'exemple de la SCOP SaluTerre

*Présentation réalisée par Julie Lequin, responsable de la recherche à SaluTerre
Franck David, co-fondateur de SaluTerre*

I. Introduction

SaluTerre est un bureau d'études en ingénierie socio-paysagère. Créée en 2004¹, la SCOP réalise de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre dans la création, la mise en place et l'accompagnement d'espaces publics nourriciers (jardins partagés, parc public maraîcher, espace de micro-maraîchage etc.). Principalement situés en milieu urbain et péri-urbain, ces espaces sont des lieux à forte « valeur ajoutée sociale » (partage, échange, solidarité, lien social etc.) et orientés vers une autonomie alimentaire voire partiellement économique de leurs jardiniers.

Le périmètre d'intervention de SaluTerre est national (Toulouse, Bordeaux, Ile-de-France, Bourgogne etc.) et particulièrement dans les grands-ensembles territoire politique de la ville. De façon générale, le commanditaire (représentant la maîtrise d'ouvrage) est une collectivité territoriale (communauté urbaine ou d'agglomération, municipalité, etc.), sachant que les services techniques de la collectivité (notamment les services espaces verts etc.) sont souvent pilotes des projets de jardins partagés. Par ailleurs, SaluTerre mobilise, pour la réalisation de ces projets, d'autres acteurs sociaux du territoire. Dans un premier temps, elle fait se réunir les acteurs institutionnels (commanditaire, CCAS etc.). Puis, dans un second temps, elle intervient spécifiquement et directement auprès des habitants qui seront les futurs jardiniers.

Enfin, SaluTerre applique quelques grands principes d'actions pour développer ces projets comme la mixité sociale et culturelle, une concertation impliquante pour une gestion du jardin participative, le respect et la préservation de l'environnement (biodiversité, intégration paysagère etc.). Selon les objectifs du jardin (pédagogique, écologique, solidaire), ces principes seront plus ou moins mis en avant.

Le propos que nous souhaitons développer pour notre contribution est que **les jardins partagés tels qu'ils sont développés par SaluTerre peuvent servir de supports aux processus d'inclusion sociale et économique, notamment dans des quartiers précaires** (Les Aubiers à Bordeaux, Sevran en Ile-de-France, Mirail à Toulouse etc.). En ce sens, SaluTerre met en œuvre dans chacun de ses projets une méthodologie destinée à mobiliser les habitants et coproduire ces paysages nourriciers. Le respect des différentes étapes de cette méthodologie est une des garanties pour développer des projets qui soient les plus inclusifs possibles.

¹ Les deux co-fondateurs de SaluTerre étaient auparavant dans une association Les Jardins d'Aujourd'hui créée en 1987, et considérée comme la première structure dans le développement du mouvement des jardins partagés en France. SaluTerre se situe à Vélines en Dordogne (24).

2. Les jardins partagés : un outil de développement social et de lutte contre la pauvreté à activer

2.1. En quoi peuvent servir les jardins partagés dans les processus d'inclusion sociale et économique ?

Des travaux de recherche identifient les externalités positives des jardins, effets qui dépendront des fins poursuivies par la création d'un jardin.

Tout d'abord, **la pratique du jardinage influence la consommation des ménages en améliorant la qualité et la diversité de l'alimentation**². Pour certains, l'autoproduction alimentaire participe à un processus d'autonomisation dans la mesure où elle redonne du choix dans l'alimentation en permettant d'échapper au « ghetto de nourriture pour pauvres ». Par ailleurs, le choix des espèces cultivées s'inscrit parfois dans une reconquête de tradition et d'identité culinaire. En outre, **la pratique du jardinage permet de réaliser des économies** (estimation : économie équivalente à un treizième mois d'allocation RMI³). Cette économie dépend fortement de l'autosuffisance alimentaire atteinte et des comportements d'achats : certains jardiniers n'achèteront plus de légumes à l'extérieur tandis que d'autres compléteront leur production. De fait, les jardins concourent à augmenter l'autonomie alimentaire des jardiniers et donc à leur sécurité alimentaire des personnes, voire dans certains cas à prévenir la malnutrition. Le PADES montre que ce sont ceux qui sont le plus exposés aux difficultés d'intégration sociale qui sont aussi les plus exposés aux déséquilibres et pathologies alimentaires (obésité, diabète, etc.).

Par ailleurs, **la pratique du jardinage favorise la sociabilisation des individus et des collectifs**. Les jardins sont des lieux de rencontre, créateurs de lien de solidarité et d'échanges non monétaires (dons et contre-dons, conseils, coups de main, apprentissage interculturels ou intergénérationnels etc.). Les jardins sont des lieux où les jardiniers apprennent à se connaître et se reconnaître, favorisant une sociabilité élargie, au-delà de la communauté de jardiniers. Les jardins participent à la vie de la cité, parfois au-delà du cercle des jardiniers, en s'ancrant dans la vie d'un quartier comme espace public reconnu et approprié. L'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) et le CGET ont commandité une étude exploratoire en 2014 de l'impact des jardins partagés situés dans des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » sur la cohésion sociale. L'étude montre qu'il existe des impacts très diversifiés selon les situations et selon diverses échelles : à l'échelle de l'individu (effet de (re)socialisation, effet « thérapeutique »), du groupe (effet de solidarité, de coopération mais aussi de concurrence), individuelle et collective (effet d'empowerment).

Cela signifie que les jardins partagés sont liés à un **double enjeu de consolidation de la sphère privée et d'initiation à la sphère publique** : « c'est un lieu qui rassemble un groupe mais où l'on peut décider d'être seul » (ACSE). Selon cette même étude, ce dispositif est efficace « pour amener vers un lieu de socialisation des personnes isolées et abimées et pour servir de creuset à un tissage graduel de liens ».

² Cérézuelle, Daniel, Le Formal, Yann, et Roca, Pierre-Jean. Les Jardins collectifs : un outil d'insertion. Institut régional du travail social Aquitaine, 1990 ;

Cérézuelle, Daniel et Les Jardins d'aujourd'hui. Jardinage et développement social, Du bon usage du jardinage comme outil d'insertion sociale et de prévention de l'exclusion. *Guide méthodologique*. ARGO, 1999.

³ Résultats préliminaires d'une enquête réalisée par la SNHF et l'association Jardinot montrant qu'un jardin permet à un ménage de réaliser une économie de 1 500 euros par an, soit l'équivalent d'un treizième mois d'allocation RMI. Les résultats n'ont pas été mis à jour depuis.

En ce sens, SaluTerre fait donc surtout le choix d'intervenir dans des espaces de « pauvreté urbaine » (sociale, alimentaire ou économique) où il y a un besoin de subsistance alimentaire et là où la malnutrition est la plus fréquente. Notons que cette fonction alimentaire est un levier pour mobiliser les personnes vulnérables, car elle renvoie à la possibilité de consolider une économie domestique.

2.2. Les exclus ne sont pas visibles ou demandeurs

Les jardins partagés tels qu'ils sont conçus par SaluTerre en partenariat avec les habitants, s'inspirent pour partie des vocations sociale et économique des jardins ouvriers puis familiaux, apparus dès la fin du 19^e siècle. Ces derniers ont mis en œuvre comme moyen de lutte contre la pauvreté, offrant aux classes défavorisées de la société industrielle à la fois un complément de ressources et un accès à la nature (Cérézuelle et Les Jardins d'Aujourd'hui, 1999). Selon le contexte socio-économique, ces jardins ont favorisé tantôt leur fonction économique, tantôt une fonction récréative de l'utilité sociale. Toutefois, « la constante pendant un siècle environ reste que cet équipement a été conçu, développé et géré pour des populations économiquement défavorisées, menacées même par la paupérisation, mais qui étaient culturellement et socialement intégrées par leur participation au monde du travail (d'où le terme de jardin "ouvrier"), ou par leur insertion dans des réseaux de sociabilité (d'où le terme de jardin "familial") » (ibid.).

Or, quid des populations non intégrées ?

Des habitants qui sont démunis culturellement ont beaucoup de mal à exprimer leurs besoins et à les traduire spontanément en une « demande » ou en un projet collectif, qui répondraient aux cadres institutionnels. Ainsi, les exclus n'ont pas accès à une parole publique pour formuler leurs besoins. Or, le PADES met en évidence que les méthodes d'animation autour des jardins collectifs mises en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville peinent à intégrer les ménages fragiles⁴. Ceci s'explique notamment par un manque de connaissances et/ou de compétences pour toucher ses personnes, notamment au sein des services de la Ville.

Il s'agit donc de promouvoir l'accès de jardins à de nouvelles catégories sociales soumises aux processus d'exclusion, en repensant les outils et l'accès.

2.3. Les jardins partagés connaissent des effets de « clubbisation »

Initialement, le développement de jardins collectifs était fortement lié aux politiques de la ville dans le but de lutter contre la paupérisation et pour l'autonomisation des personnes en situation de précarité, notamment dans des quartiers prioritaires⁵. Actuellement, les jardins partagés sont majoritairement des jardins d'agrément à vocation récréative (pour introduire de la "nature en ville") et sociale (pour recréer du lien social)⁶.

Si elles sont encore peu nombreuses, des recherches montrent qu'il existe des effets de « clubbisation »⁷ de ces espaces où à la fois la composition socio-économique des jardiniers s'homogénéise et les classes moyennes et supérieures sont fortement représentées. De façon plus générale, on peut faire l'hypothèse que les initiatives de

⁴ Propos issus du Colloque franco-américain « Jardinage collectif, montée des déséquilibres alimentaires et politiques urbaines », Paris, AgroParisTech, 15-16-17 juin 2016.

⁵ Le travail de thèse de Chloé Jareno, doctorante CIFRE à SaluTerre, témoigne de ce lien

⁶ De nombreux travaux vont dans ce sens : Ba, Aubry, 2011 ; Den Hartigh, 2012 ; Granchamp, Florentino, 2016 etc.

⁷ Charmes, 2011 ; Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012 ; Torre et Bourdeau-Lepage, 2013 ; Demailly, 2015.

transition peinent souvent à inclure les publics socio économiquement défavorisés⁸. Ceci s'explique, comme nous l'avons vu dans la partie précédente par les méthodes de mobilisation et d'animation qui créent parfois sans le vouloir des phénomènes d'exclusion.

Notons que SaluTerre se détache de la qualification communément admise actuellement des jardins partagés. SaluTerre tant dans sa vision politique que dans sa mise en œuvre opérationnelle, continue d'aller dans le sens de la « vocation première » de ces espaces, dont la fonction nourricière est centrale (autoproduction et subsistance alimentaire).

3. Développer les jardins partagés par une méthodologie inclusive et participative : l'action de SaluTerre

L'action de SaluTerre s'appuie principalement sur son retour d'expérience du terrain. La méthodologie s'est construite au fur et à mesure des années, alliant au démarrage intuition, et s'ajustant au cours de l'action. Par ailleurs, nous ferons référence à une évaluation réalisée par le PADES de certains aspects de la méthodologie déployée autour des jardins partagés, donnant une justification plus théorique à ce que nous expérimentons sur le terrain.

Nous illustrerons notre propos en nous appuyant sur un cas de jardin partagé accompagné dans sa création par SaluTerre : celui du Grand Parc à Bordeaux. Le Grand Parc est un quartier d'urbanisation qui s'inscrit dans la politique de construction de grands ensembles menée en France après la guerre. Le « Grand Parc » constitue une zone de verdure centrale, entourée d'une cité HLM de 4 000 logements sociaux.

3.1. Poser le cadre par un diagnostic partagé

La première étape de la méthodologie de SaluTerre, que nous ne développerons pas ici, correspond à un diagnostic partagé. Il permet de qualifier la demande, principalement avec les commanditaires, pour définir les objectifs du jardin en fonction des priorités de la politique locale. Concrètement, il s'agit de définir avec les partenaires concernés les grands principes de l'action (objectifs, engagement financier, disponibilité foncière etc.). Cette étape est capitale puisqu'elle donne un cadre à respecter pour les habitants concernant la conception et la gestion des jardins. Si les habitants participent à la conception paysagère du jardin, cette dernière doit respecter le cadre défini par le commanditaire. Le travail de SaluTerre est justement de trouver un équilibre entre ce cahier des charges imposés, l'exigence de qualité des équipements et leur capacité à permettre l'expression « jardinière » des habitants.

Par ailleurs, ce cadre est aussi un acte d'engagement de la part du commanditaire, auquel SaluTerre fait souvent référence auprès des habitants lorsque des questionnements émergent. Notons que nous avons déjà rencontré des

⁸ C'est ce que montre la recherche-action participative Falcoop portant sur l'inclusion sociale au sein d'un supermarché coopératif à Bruxelles dans un quartier « pauvre » (Source : Closson Catherine, Fourat Estelle, Holzemer Laurence et Hudon Marek., Social inclusion in an alternative food network : values, practices and tensions, WP-CEB: N°19-003, 2019, <https://ideas.repec.org/p/sol/wpaper/2013-280933.html>)

cas où la collectivité remettait en question des décisions validées (par exemple, à Toulouse, le budget alloué à la dépollution des sols), ce qui peut remettre en question l'ensemble du projet.

Dans le cas du Grand Parc, un quartier de Bordeaux, le diagnostic partagé a permis de définir ou de valider des éléments du cahier des charges du jardin : emplacement (cf. photo ci-dessous), surface (3000 m² cultivable), forme (joualle, technique culturale mêlant rangs de fruitiers et bandes de culture maraîchères entre les arbres) etc. Le diagnostic permet aussi de valider collectivement les finalités du jardin : faire émerger un projet issu d'un collectif de citoyens, à accompagner dans la définition de l'organisation du futur jardin (organisation spatiale, données techniques, règlement).

En revanche, nous observons dès cette première étape un « écart » à la méthodologie : le commanditaire ayant refusé d'inclure les autres acteurs sociaux (notamment une épicerie solidaire) lors du diagnostic, certainement considérés comme un contre-pouvoir.



Future implantation du jardin partagé dans le quartier du Grand Parc à Bordeaux
(Source : Julie Lequin, SaluTerre 2019)

3.2. Une première mobilisation par un contact individualisé : le porte à porte

L'inclusion par la méthode commence dès le démarrage du projet. Sur le principe que les exclus ne sont pas demandeurs, pas visibles, il est nécessaire « d'aller les chercher ». Par exemple, au sein de la recherche-action participative Falcoop qui s'est faite de façon concomitante au développement du supermarché à finalité sociale⁹, l'étude du profil des coopérateurs met en évidence que la diversité des profils du quartier ne se retrouve pas dans les membres du supermarché coopératif, surtout l'absence des ménages fragiles.

La mobilisation de SaluTerre commence ainsi par des contacts individualisés (porte-à-porte), en évitant de commencer la phase de concertation par une réunion publique qui favoriseraient l'effacement de certains individus, qui deviendraient exclus de fait. Il s'agit aussi de faire face à une distance cognitive liée aux projets d'agriculture urbaine auxquels de « simples » documents de communication ne peuvent répondre, d'autant plus que ces documents peuvent contribuer à accentuer l'exclusion d'un autre public : certains ne parlent pas le français, certains ne savent pas lire, d'autres ne lisent jamais les prospectus ou encore pensent ne pas être concernés etc. Ce sont autant de cas que nous avons rencontré lors du porte-à-porte du Grand Parc. Selon SaluTerre, les documents de communication ne viennent qu'en supplément de la démarche de porte-à-porte.

A ce titre, la simple comparaison du flyer proposé par SaluTerre et celui proposé par la mairie de quartier (et celui qui a été diffusé) dans le cadre du Grand Parc est très parlant : le flyer de la mairie est constitué uniquement

⁹ La recherche Falcoop a commencé en 2015 dès les premières étapes d'élaboration du projet, le supermarché ayant ouvert ses portes en 2016)

de texte ! Il n'y a aucune image pour préciser qu'il s'agit d'un jardin, d'un moyen de cultiver des légumes, pour localiser le lieu de culture etc.

Flyer proposé par SaluTerre

Flyer proposé par la mairie de quartier



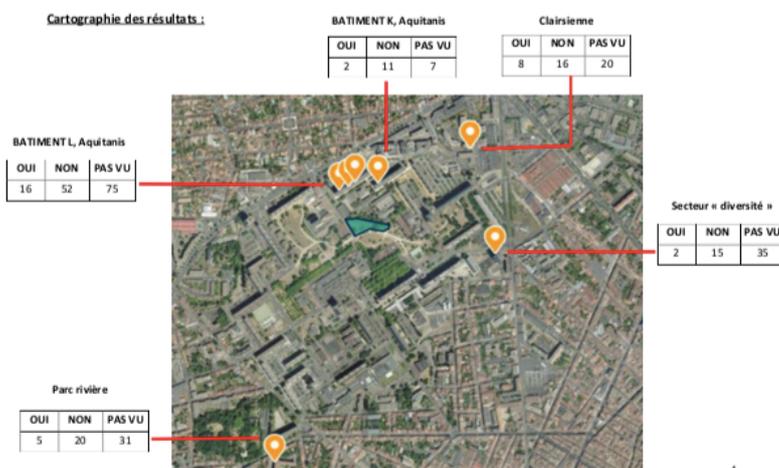
Comparaison des flyers proposés par SaluTerre et par la mairie de quartier dans le cadre du jardin partagé du Grand Parc à Bordeaux (Source : SaluTerre, 2019)

Le porte-à-porte consiste à présenter le projet, à répondre à des questions basiques éventuelles et à recueillir des déclarations d'intérêts des habitants. Il est réalisé durant la journée pour toucher les inactifs (mère ou père au foyer, retraités, personnes touchant des aides sociales et ne travaillant pas), c'est à dire les personnes les plus à même de pouvoir consacrer du temps par la suite pour s'impliquer dans le projet.

Nous n'avons pas réalisé de profils sociologiques des habitants touchés, mais de façon générale, nous observons qu'il s'agit de personnes ayant des difficultés sociales ou des « invisibles ». Concernant ce terme, lors du porte-à-porte du Grand Parc, des adolescents sont venus nous interpellier, nous voyant avec des pochettes soulevant le fait qu'ils n'avaient pas été interrogés sous prétexte qu'ils étaient « insondables ».

A l'issue des journées de porte-à-porte, SaluTerre est en mesure de quantifier le nombre de personnes potentiellement intéressées par le projet. Ainsi, le porte-à-porte permet dans un premier temps de favoriser l'expression des « besoins » et d'accompagner, dans un second temps, la formulation d'une « demande » collective, de la rendre crédible et légitime.

Dans le cas du porte-à-porte au Grand Parc : 33 personnes se sont montrées intéressées sur les 147 personnes rencontrées et sur les 315 logements visités (cf. graphique ci-contre).



Mais, pour ne pas figer cette demande, il est nécessaire de s'appuyer sur une dynamique de concertation.

3.3. Une deuxième mobilisation par la dynamique collective

3.3.1. De la concertation à la coproduction du jardin

La troisième phase de la méthodologie de SaluTerre se déroule sur un temps plus long (pouvant aller généralement de 6 mois à 1 an maximum, pour 6 à 8 réunions de concertation). Dans le cas du Grand Parc, cette phase de concertation était initialement prévue sur plus d'un an (la maîtrise d'œuvre ne pouvant livrer le jardin qu'en 2021). SaluTerre a négocié avec la maîtrise d'ouvrage (Mairie de quartier) pour réduire cette période, sous peine d'affaiblir grandement la dynamique collective.

SaluTerre part du principe qu'un « équipement clé en main » va à l'encontre de l'objectif de développement social urbain. Il existe un risque de mettre en place (de « parachuter ») une formule dont on a entendu parler, ou encore de s'attacher à l'image séduisante d'un équipement sans se demander si celui-ci convient le mieux au public ciblé ou au territoire dans la mesure où il y a une diversité d'articulations possibles entre jardinage et développement social. Ainsi, c'est avec les habitants que l'usage du jardin se définit : **un jardin partagé est un jardin discuté**. Les réunions de concertation sont autant d'espaces dédiés à l'expression des usages, des besoins mais aussi des craintes de chacun. Lors de ces réunions, des techniques « classiques » d'animation sont utilisées. Nous observons bien souvent que les jardins en tant que projet institutionnel cristallise des enjeux les dépassant. Parfois, les réunions peuvent devenir des lieux de revendications et de « règlement de comptes » entre la collectivité et les autres acteurs sociaux, entre la collectivité et les habitants, entre un promoteur immobilier et les habitants. Le rôle de SaluTerre est ici de recentrer en permanence le propos sur l'objet de travail, c'est à dire le jardin. La concertation doit co-produire avec les participants et non co-détruire. Ce n'est pas un lieu de revendications mais d'implication pour faire avancer un projet.

Au sein des réunions, la participation des habitants est croissante : nous débutons par une première réunion d'informations pour aller vers de réelles réunions d'implication citoyenne. Il s'agit de coproduire avec les habitants leur futur jardin : nous discutons avec eux des aménagements à faire au sein du jardin selon une esquisse paysagère proposée par SaluTerre ; nous leur faisons élaborer leur règlement et chartes (leurs principes et valeurs) ; nous leur proposons aussi des ballades sensorielles et de reconnaissance paysagère dans le futur lieu d'implantation du jardin. Tout cela constitue le premier pas vers l'acte d'appropriation de l'espace et de production d'un paysage : **un jardin partagé est un jardin approprié (par et pour les habitants)**.



Première réunion de concertation au Grand Parc
(Source : SaluTerre 2019)

3.3.2. Et au « faire dans le jardin »

« Ce qui fonde la valeur intégratrice et socialisante du jardinage coopératif, ce n'est pas la participation occasionnelle à un rituel associatif, c'est la qualité de la vie quotidienne dans le jardin, **c'est la possibilité de se**

livrer sur un espace appropriable à une activité productrice et à des échanges » (Cérézuelle et Les Jardins d'Aujourd'hui, 1999). Il s'agit d'éprouver sa capacité à s'approprier le projet.

L'approche de SaluTerre s'appuie sur le fait que le processus d'inclusion se construit aussi par « le faire dans le jardin » c'est-à-dire par une mise en situation et en pratique au sein de chantiers coopératifs : construction de clôtures, plantation des premiers légumes, exercice de prise de décisions, etc. En pratique, les rencontres ne se déroulent plus dans des salles de réunions mais directement sur le jardin. Nous observons que c'est parfois à ce stade que les habitants reprennent une implication plus marquée, qui parfois s'amenuisait lors des réunions de concertation.

En plus de l'aspect impliquant, ces ateliers visent aussi à former les habitants et d'aller un pas plus loin pour transmettre des connaissances et des compétences, soit leur donner un peu plus de pouvoir. Les ateliers participatifs sont justement conçus pour allier :

- de la formation technique pour permettre de sensibiliser et familiariser les futurs jardiniers aux bonnes pratiques du jardin, de transmettre des savoir-faire et des connaissances plus ou moins spécifiques selon la connaissance des habitants et donc de favoriser une montée en compétences techniques ;
- de la formation aux techniques d'animations et de médiation pour permettre de créer les bases d'un projet partagé (gouvernance, règlement etc.) et de mieux asseoir la pérennité du collectif d'habitants dans le processus de gouvernance et de gestion.

Nous observons que cela permet de tendre vers une meilleure appropriation du jardin et donc de s'écarter du dispositif d'assistantat. Cette montée en compétences favorise aussi l'autonomisation des habitants jardiniers ou du collectif. Cette phase de mobilisation vient renforcer à la fois la sphère individuelle (reconnaissance de soi, valorisation des individus etc.) et sphère collective (aménagement « théorique » de l'espace physique mais aussi du collectif), par une appropriation technique et symbolique.

4. Conclusion

Les jardins partagés constituent un outil intéressant de développement socio-économique, adapté aux situations de précarité et actionnable par les collectivités territoriales. Ils peuvent contribuer à l'économie domestique par leur fonction de production alimentaire (notamment de légumes), levier mobilisateur de ces publics. En réalité, les fonctions sociale et de qualité de vie liées à ces jardins sont souvent motrices et premières dans la volonté de participer (Cérézuelle et Les Jardins d'Aujourd'hui, 1999). Les habitants souhaitent des jardins, avant tout, pour disposer d'un lieu de liaison, de détente et de socialisation. Faire des économies n'apparaît pas comme la motivation première, notamment parce que ces personnes ont une grande pudeur à évoquer les difficultés qu'ils rencontrent pour se nourrir. De fait, ces espaces constituent un outil intéressant pour les collectivités territoriales puisqu'ils participent à la vie publique et à la fabrique du paysage urbain et péri-urbain.

Enfin, il est nécessaire de mettre l'accent sur l'importance de la méthodologie de création d'un jardin partagé. Il doit être discuté et approprié pour pouvoir être ancré territorialement et pérenne. Finalement, **ce n'est pas tant les modèles de jardins partagés, de parcs publics maraichers etc., mais bien la dynamique de construction inclusive d'un projet socio-paysager qui devrait servir de base au développement de nouveaux dispositifs d'action publique en lien avec la demande sociale et les réalités locales.**